

Burundi : 74.000 dollars de contribution des députés à la Caisse des élections

PANA, 06 mars 2018 Bujumbura, Burundi – Le président de l'Assemblée nationale, Pascal Nyabenda, a reversé (photo), au nom des députés et du personnel d'appui, un montant en espèces de 130 millions de francs burundais soit la contre valeur de 74.000 dollars américains, à la Caisse des élections générales de 2020, en réponse à l'ancien chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a-t-il déclaré à la sortie de la Banque centrale à Bujumbura.

L'autofinancement des prochaines élections est voulu par le pouvoir burundais pour contourner d'éventuelles nouvelles restrictions de la communauté internationale, comme cela a été le cas en 2015, lors des précédentes élections controversées et marquées de violences. Le président Nkurunziza a donné l'exemple pour un montant de 130 millions de francs burundais (près de 29.000 dollars américains et depuis, c'est la ruée incessante à la Caisse des élections de la part des ministres, des cadres de l'Etat et des organisations de la société civile proches du pouvoir, à grand renfort de publicité médiatique. « Les députés sont parmi les premiers concernés et nous reviendrons contribuer », a promis le président de l'Assemblée nationale qui était déjà passé à la caisse pour une « cotisation familiale » de 4,8 millions de francs burundais (près de 28.000 dollars), début février dernier. L'actuelle Assemblée nationale est composée de 130 députés et ce sont les 86 élus du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (Cndd-Fdd) qui ont cotisé le gros du montant des 130 millions de francs burundais, s'est félicité M. Nyabenda, de la même formation politique au pouvoir. Du côté de l'opposition parlementaire, à la mi-janvier dernier, 25 députés de coalition « Amizero yabarundi » (Espoirs des Burundais, en langue locale) avaient adressé une correspondance au président de l'Assemblée nationale, lui signifiant que la contribution « forcée » des citoyens violait la Constitution. La correspondance en voulait pour preuve, l'article 70 de la Constitution qui stipule que « l'Etat peut proclamer la solidarité de tous devant les charges qui résultent des calamités naturelles et nationales or, les élections ne constituent en aucun cas une calamité naturelle ». D'un autre côté, les députés s'inscrivaient en faux contre « tout retrait de cette source » car, « les citoyens contribuent régulièrement à hauteur de leurs ressources et moyens à travers l'impôt professionnel sur les revenus et diverses taxes ». La correspondance regrettait, en outre, que le processus de collecte des contributions « n'a pas suivi son cours normal et régulier, ce qui le rend moins crédible et inopportun dans le contexte de pauvreté accrue qu'endure le Burundi ». Une autre grogne couve du côté des syndicats des travailleurs de l'Etat demandent un dialogue préalable, avant la mise en application de la loi fixant les différentes contributions aux prochaines élections dont la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'a même pas encore fixé le montant requis par leur organisation. Le 11 décembre dernier, le ministre de l'Intérieur, Pascal Barandagiye, et son homologue des Finances, Domitien Ndiwokubwayo, ont signé une ordonnance conjointe portant modalités de collecte de la contribution volontaire de la population à un fonds public destiné à financer les élections de 2020. La cotisation des fonctionnaires est prélevée à la source et ceux qui ne peuvent pas cotiser sont tenus de présenter une justification écrite à la tutelle. Les étudiants et les chômeurs sont également tenus de verser un certain montant, compris entre l'équivalent en dollars américains de 50 centimes et un mois de salaire par an, jusqu'à fin 2019", s'en est fait écho le dernier rapport des Nations Unies sur la situation au Burundi. On rappelle que le recensement des candidats électeurs au référendum constitutionnel de mai prochain et aux élections générales de 2020 a pris fin, le 17 février dernier, sur un bilan d'un peu plus de 5 millions inscrits, soit un taux de participation de 112,02% par rapport aux prévisions, selon les résultats de la CENI.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});